



## Lettre communale

de la ville de  
Saint Sulpice  
la Pointe

Numéro 48  
novembre/décembre 2003



# de la Pointe au Castela

## DÉCENTRALISONS ET RÉFORMONS...

## RÉUSSIR LA DÉCENTRALISATION AVEC LES MAIRES

Les ÉLUS LOCAUX demandent que soit réaffirmé et précisé le rôle que les COMMUNES et leur prolongement naturel que constitue l'INTERCOMMUNALITÉ doivent jouer dans une RÉPUBLIQUE DÉCENTRALISÉE, privilégiant l'action de proximité.

### RÉGION, DÉPARTEMENT, COMMUNES et GROUPEMENTS :

#### COMMENT ASSURER LA COMPLÉMENTARITÉ ?

Si les attributions de compétences nouvelles se clarifient petit à petit, ne faut-il pas préciser davantage les conditions juridiques et financières de l'exercice de ces futures compétences ?

Il faudra nécessairement adapter les MOYENS HUMAINS et aussi FINANCIERS des collectivités, des COMMUNES et de leurs GROUPEMENTS, à l'accroissement de leurs responsabilités et de leurs charges.





## L'AVENIR DES COMMUNES DANS LA SOCIÉTÉ DE DEMAIN

Dans une société ouverte sur l'Europe, sur le Monde, marquée par une plus grande mobilité et la montée des individualismes, la DEMANDE DE PROXIMITÉ des citoyens sera-t-elle plus forte ou plus faible ou simplement différente ? Dans quelle mesure le MAIRE en tant qu'autorité et la COMMUNE en tant qu'institution seront appelés à évoluer ?

## QUELLES RELATIONS FINANCIÈRES ENTRE LES COLLECTIVITÉS TERRI- TORIALES ou LOCALES et L'ÉTAT ?

L'évolution devra prioritairement apporter davantage de péréquation et d'équité surtout pour prendre en compte les uns et les autres et non pas l'un au détriment de l'autre.

## TRANSFERTS DE COMPÉTENCES ET MOYENS FINAN- CIERS TRANSFÉRÉS ?

Voilà beaucoup de questions posées et une société civile française qui se cherche et ne comprend pas toujours les raisons de la hausse des IMPÔTS LOCAUX... une augmentation qui n'est souvent que la conséquence de transferts de charges ou de règlements nouveaux ou modifications de normes dont l'initiative échappe aux élus locaux : nouvelles lois...

Contre ces nombreuses évolutions, il faut rétablir la vérité et rappeler que les ÉLUS LOCAUX, dans leur immense majorité, mènent leur POLITIQUE BUDGETAIRE avec un sens des responsabilités auquel il convient de rendre hommage.



## LES SAPEURS POMPIERS, LES DÉCHETS, LES PERSONNES ÂGÉES, LES HANDICAPÉS ET LA SOLIDARITÉ... quels financements ?

Avec tous ces problèmes, LA SÉCURITÉ est le premier souci des citoyens mais cette mission reste pourtant bien une fonction régaliennne qui relève de L'ÉTAT... Pourquoi donc faut-il renforcer et financer des « forces de l'ordre » locales (POLICE MUNICIPALE) sur le dos des finances communales ?

Il est vrai que notre société s'éloigne des classiques RÈGLES DE VIE ET DE BONNE CONDUITE et que le BON SENS se respecte de moins en moins....

C'est pourquoi, par exemple, (et peut-être parce que je suis enseignant en plus,) on ne peut qu'apprécier l'un des derniers votes de notre ASSEMBLÉE NATIONALE (juste avant cet été) qui dit punir de quelques mois d'emprisonnement l'OUTRAGE À ENSEIGNANT (comme l'OUTRAGE À MAGISTRAT).

Hélas, nous en sommes là, gouvernants et autorités diverses doivent rassurer et montrer leur fermeté à une époque où, l'ÉCOLE comme exemple et reflet de la SOCIÉTÉ, on observe une dégradation du CIVISME et des MŒURS.

L'incivilité et la violence doivent disparaître... à l'instar de l'ÉCOLE qui est là pour apprendre et pour éduquer avec toute la communauté éducative, parents et alliés : il serait si bon de retrouver les mots souvent oubliés... BONJOUR, MERCI, S'IL VOUS PLAÎT, enfin le RESPECT et la POLITESSE des uns envers les autres.

Mais ne dramatisons pas, il n'est jamais trop tard pour retrouver ou valoriser un peu plus nos vertus et valeurs morales afin de réussir le futur et assurer un avenir serein à notre pays, à notre population et surtout à notre JEUNESSE.

**Restons optimistes.**



Le Maire  
Bernard SOULET



## LE POINT SUR LE C.E.T. MONTAUTY

> Une activité bien cadrée depuis 1993 : le périmètre, les casiers d'exploitation, le tonnage maximum... et un fait certain est connu de tous : **fermeture du site d'exploitation actuel (enfouissement) par arrêté préfectoral stipulant la date du 31 janvier 2004.**

> Un autre fait réel : les ordures ménagères de Saint-Sulpice seront traitées (enfouissement) sur le C.E.T. du SICTOM de LAVAUUR dès le **1<sup>er</sup> janvier 2004**, avec le même service et le même prix.

> Le site actuel sera entretenu et surveillé après cette fermeture programmée (une somme de 1,4 million d'euros est en caution à la Banque pour garantir cela).

> Le reste n'est qu'hypothèse ou simulation.

❑ Certes un permis de construire (Bioferm) a été déposé pour être instruit : **la réglementation existante ne peut que conduire à émettre un avis défavorable.**

❑ Certes le dépôt d'un dossier a été acté en Préfecture pour demander un autre site d'enfouissement (activité classée soumise à autorisation) : le procédé **BIOFERM exige une extension de l'enfouissement.**

❑ Certes cela débouche sur une enquête publique après désignation d'un commissaire enquêteur : la municipalité et les habitants, pourront alors s'exprimer sur ce nouveau projet industriel.

## DERNIÈRE MINUTE

> La COVED dépose une demande d'autorisation pour démolir le CENTRE DE TRI existant afin de creuser un autre CASIER d'enfouissement à sa place.

> La COVED demande une prolongation de 6 mois d'exploitation sur le casier en cours non saturé.

## POSITION DE LA MAIRIE

Le CONSEIL MUNICIPAL s'opposera à toute modification de la Zone NCa (périmètre actuel autorisé) ainsi qu'à toute poursuite d'un quelconque ENFOUISSEMENT au-delà du 31 janvier 2004 comme le souhaite la population St-Sulpicienne.



# SÉCURITÉ

## Du nouveau au sein de l'équipe de la police municipale



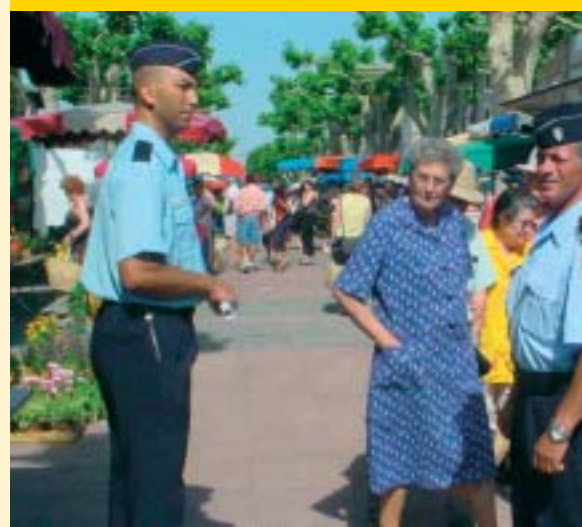
La sécurité au quotidien est devenue une priorité dont l'enjeu dépasse largement le caractère local. A Saint-Sulpice, c'est la Police Municipale, qui sous l'autorité du Maire, assure en complémentarité avec la Gendarmerie, les missions de sécurité, de tranquillité et de salubrité publique.

En assurant la protection des citoyens contre les accidents (*sorties des écoles, stationnements gênants, chiens errants...*) la Police Municipale veille à notre sécurité.

En faisant respecter l'ordre dans les rues et dans les lieux public, en luttant contre les nuisances sonores, elle garantit notre tranquillité.

En surveillant l'hygiène publique (*décharge sauvage, pollution...*), elle assure la salubrité.

L'équipe de la Lettre Communale a rencontré M. Jean-Pierre SAUR 1<sup>er</sup> adjoint et les membres de la Police Municipale de notre Ville pour faire le point sur ce service.



## Quels moyens pour les maires ?



Depuis 10 ans, l'Etat confie aux collectivités locales toujours plus de missions de police. Les effectifs du Ministère de l'Intérieur, Police et Gendarmerie, se concentrent sur la lutte contre la grande criminalité, laissant aux municipalités le soin de la PRÉVENTION et de la SÉCURITÉ DE PROXIMITÉ.

Les MAIRES deviennent donc, de plus en plus et plus que jamais, les garants de la TRANQUILLITÉ PUBLIQUE dans leur commune.

Il semblerait que policiers et gendarmes ne participent plus à la résolution des conflits de proximité en suscitant le dialogue entre voisins.

Mais jusqu'où irons-nous? L'Etat demande aux Elus Locaux de faire toujours plus : ces attributions des Maires en matière de sécurité publique semblent toutefois difficiles à exercer en pratique... ne faudra-t-il pas bientôt loger, équiper ou habiller le gendarme ?

# LA SÉCURITÉ EN QUESTION(S)

## *Lettre Communale : Quel est l'état général de la délinquance à Saint-Sulpice ?*

**Police Municipale:** On constate une tendance à l'augmentation de la petite délinquance et des incivilités. La physionomie de la Commune change et suit malheureusement les tendances générales de notre société actuelle. Aucun jour ne se dégage comme étant plus « criminogène » qu'un autre, cependant il y a des moments à risques : la nuit, le week-end, les vacances... Des endroits sensibles sont bien connus de tous, isolés, peu éclairés, ils sont des lieux de rencontres à surveiller.

effectifs s'est accompagné de la mise en service d'un nouveau véhicule sérigraphié et équipé d'une rampe deux tons conformément aux dispositions législatives.

Ce nouveau véhicule permettra outre une meilleure identification des agents par la population, la possibilité d'intervenir en complément des services de secours sur du balisage routier.

Enfin les horaires et les missions de la police municipale ont été redéfinis pour s'adapter aux attentes des habitants.

variées : police du stationnement, de la circulation, suivi des contentieux particuliers/Commune, sortie des écoles, enquêtes administratives, établissement et application des arrêtés municipaux, conservation des objets trouvés, police funéraire...

## *L. C. : Des axes prioritaires d'action ont-ils été dégagés ?*

**J-P. SAUR :** La sécurisation des espaces publics par une présence dissuasive sur le terrain à l'occasion de patrouilles à pied ou en voiture, de jour comme de nuit sur tout le territoire de la Commune. La sécurité aux abords des écoles a été notamment renforcée.

La médiation par le dialogue, le rappel des règles de citoyenneté et une présence active sur le terrain afin d'éviter ou de réguler les conflits.

La conduite d'actions de prévention avec d'autres partenaires comme les services de la justice, de l'éducation nationale, les associations, les familles... vont être développées. La première initiative en ce domaine est l'organisation d'une réunion publique d'information sur le thème de « la drogue réagissons ».

L'interface entre les citoyens et les services communaux : lors de leurs interventions en extérieur, la Police Municipale peut constater par exemple des anomalies sur la voirie pouvant présenter un danger, des problèmes d'éclairage public ou de signalisation et en référer aux services concernés.

## *L.C. : En ce qui concerne le stationnement ?*

**J-P. SAUR :** Nous avons fait une dernière fois appel au civisme des habitants, mais aujourd'hui les consignes sont claires : les contrevenants s'exposent à des sanctions et nous verbalisons depuis quelques mois les stationnements gênants.



## *L.C. : Quels sont les moyens municipaux ?*

**Jean-Pierre SAUR :** La municipalité a décidé le renforcement de l'équipe de la Police Municipale par le recrutement de deux nouveaux agents. Bruno RUBIO, Brigadier Chef Principal en provenance de Lavaur, et Abdelkader LADEL agent de prévention, sont donc venus prêter main forte à Jean-Pierre RAMON. Ce renforcement au niveau des

## *L.C. : Nos policiers municipaux sont-ils armés ?*

**J-P. SAUR :** Pour le moment ils ne le sont pas car ils ne rencontrent pas de dangers particuliers dans leurs interventions. Cependant peut-être faudra-t-il un jour revoir notre position si la délinquance évolue.

## *L.C. : Quelles sont les missions de la Police Municipale ?*

**P. M. :** Nos missions sont larges et

## (suite) LA SÉCURITÉ EN QUESTION(S)

**L.C. :** *Pourtant certains habitants n'ont pas l'impression d'un véritable changement dans ce domaine ?*

**P. M. :** Aux sentiments exprimés par les habitants, il convient de répondre par le fait que nous ne recherchons pas à sanctionner systématiquement les infractions au stationnement. Par ailleurs nous essayons de verbaliser avec discernement et de toujours favoriser le dialogue et la prévention au lieu d'une répression systématique et aveugle.

**L.C. :** *Quelles sont vos relations avec la gendarmerie ?*

**P. M. :** Nos relations sont excellentes, nous échangeons des informations au

cours de rencontres régulières. La police municipale est une force de complémentarité avec la gendarmerie nationale. Notre action est plus orientée vers la prévention, la dissuasion dans le cadre de la proximité.

**L.C. :** *Quel est votre objectif ?*

**P. M. :** Notre objectif est de mettre en place une véritable police de proximité, en apportant au citoyen en cas d'appel, une présence immédiate, afin d'évaluer l'ampleur du problème, d'aviser les administrations ou les services compétents en leur transmettant toute information utile à leur action, ou d'effectuer les premières opérations nécessaires au règlement de l'incident. ■

Des nouvelles têtes et de nouveaux objectifs pour la Police Municipale, que vous pouvez contacter lors des permanences du service à l'Hôtel de Ville, du lundi au vendredi de 13h45 à 15h et le samedi de 9h à 10h.

En dehors de ces horaires le service accueil de la Mairie vous mettra en relation avec les agents de la Police Municipale.

## BRÈVES

### Ordures Ménagères/tri sélectif

Le 1<sup>er</sup> janvier 2004 Saint-Sulpice adhère au S.I.C.T.O.M. de Lavaur ce qui va entraîner quelques changements :

- Modification des jours de collecte à compter du samedi 3 janvier inclus.

> **Collecte sélective :** le samedi matin sur l'ensemble de la commune

> **Collecte des ordures ménagères traditionnelles :** le mercredi et le samedi matin

- Deux fois par an, une fois en été, l'autre en hiver aura lieu une collecte de tous vos objets encombrants (*matelas, électroménager, etc.*). La première aura lieu du 19 février au 3 mars 2004 aux Ateliers Municipaux rue du 3 mars 1930.

- Une collecte spécifique des cartons à destination de tous les commerçants du centre ville sera organisée dès février 2004.

### Concours Départemental de Fleurissement 2003

Grâce au travail de toute l'équipe des Espaces Verts, notre ville vient d'obtenir le 3<sup>e</sup> prix dans la catégorie des communes de plus de 4001 habitants.

### Pompiers

Les saint-sulpiciens peuvent dormir tranquille, depuis peu les pompiers sont alertés individuellement suite à une décision départementale. De ce fait, l'usage de la sirène sera réduit au strict minimum.

### Recensement de la population

Du 15 janvier au 14 février 2004, des agents recenseurs munis d'une carte vont sillonner la commune. Merci de réserver un bon accueil à Aurore TOULOUSE, Audrey MARMUS, Sophie MAROT, Guillaume ABGRALL, Christine FADIGA, Pierre-Jean DAUBANTON, Marie-Agnès BRUNET, Robert CARROUÉ, Brigitte CHETRIT.

### Vœux Public

Dimanche 11 janvier à 11h15 salle René Cassin.

### Giratoire d'en Garric

La végétalisation du rond point est terminée, l'aménagement paysager se poursuivra début 2004 pour la création d'un parc contigu au carrefour.



L'équipe des espaces vert au travail



Giratoire d'en Garric



La Municipalité  
vous souhaite de

Joyeuses Fêtes.

# PARLEZ ■ ■ ■ ■ ■ NOUS DE VOUS

Aujourd'hui **M<sup>me</sup> Eliane PRAT**  
et **M. Michel COLS** Conseillers municipaux.



Michel COLS et Eliane PRAT

**Lettre Communale : Pouvez-vous présenter votre jeunesse ?**

**Eliane PRAT :** Je suis née à Béziers en 1939, j'ai vécu à Saint-Sulpice par intermitence. Maman était tarnaise, Papa de la région de Forez. J'ai fréquenté l'école primaire dans la Loire et à Lyon. Ensuite c'est au Collège que j'ai appris la couture et les arts ménagers pour obtenir 2 C.A.P.

**Michel COLS :** Je suis un pur Saint-Sulpicien. Né en 1938 j'ai suivi le primaire dans cette charmante cité avant de rejoindre le cours complémentaire de Lavaur. Apprentissage en famille ensuite. En effet mes parents étaient forgeron et maréchal ferrand. J'ai effectué 28 mois de service militaire en Algérie. A mon retour j'ai travaillé avec mon père et mon grand-père. Ce dernier a allumé la forge jusqu'à 80 ans. Je me suis installé à mon compte en 1970.

**L.C. : Présentez-nous votre famille ?**

**E. P. :** Je me suis mariée en 58 à Saint-Sulpice ou résidaient ma belle famille et ma grand mère. Trois enfants sont venus égayer notre foyer : Claudine en 1959, Nathalie en 1962 et Jean-Jacques en 1964.

Sept petits enfants viennent compléter notre famille. L'aîné a déjà 20 ans...

**M. C. :** Je me suis marié en 1961. Nous avons deux enfants. Christian est né en 1962 et Isabelle en 1970. J'ai la joie d'être grand-père de Bastien et Robin chez Christian et de Léo chez Isabelle.

**L.C. : Pourquoi avoir choisi d'être Conseiller Municipal ?**

**E.P. :** Je venais de terminer mon emploi, 20 ans dans la nutrition. Jacques, mon mari, m'a inscrite sur la liste municipale, parité oblige ! Je suis déléguée dans les domaines scolaire et culturel auprès de M<sup>me</sup> DELPOUY. Je siège aussi au Conseil d'Administration du Centre Régional des Lettres de Midi Pyrénées.

**M.C. :** J'en suis à mon 4<sup>e</sup> mandat. Actuellement je m'occupe principalement des travaux, de la voirie, de l'assainissement auprès de Bernard VERGNAUD et Jean-Pierre SAUR. L'engagement municipal est chez nous naturel. Papa était déjà élu Saint-Sulpicien, j'ai suivi son exemple.

**L.C. : Vos loisirs ?**

**E.P. :** Au cours des mutations de mon mari, Officier dans l'armée de l'air, j'ai découvert de nombreuses régions. J'ai ainsi particulièrement apprécié le ski alpin et fait passer

« des étoiles », les randonnées pédestres, mais aussi des activités manuelles. J'ai pu vivre de grands moments culturels : théâtre, musique... mais je reste une fanatique de la marche à pied et ma curiosité continue pour la lecture.

**M. C. :** Depuis sa création, je suis au Club de Foot. J'en ai assuré la Présidence durant 17 ans. J'ai aussi dirigé quelques années le Comité des Fêtes.

**L.C. : Quels sont vos souhaits pour Saint-Sulpice ?**

**E. P. :** Surtout que les enfants d'ici aient les meilleures possibilités en vue de leur développement harmonieux. Des ouvertures culturelles doivent s'ajouter aux nombreuses activités sportives existantes. Théâtre, Cinéma, Médiathèque sont des atouts. Que l'Ecole de Musique vienne compléter l'offre pluri-culturelle devenue incontournable. Ce « souhait » se réalisera !

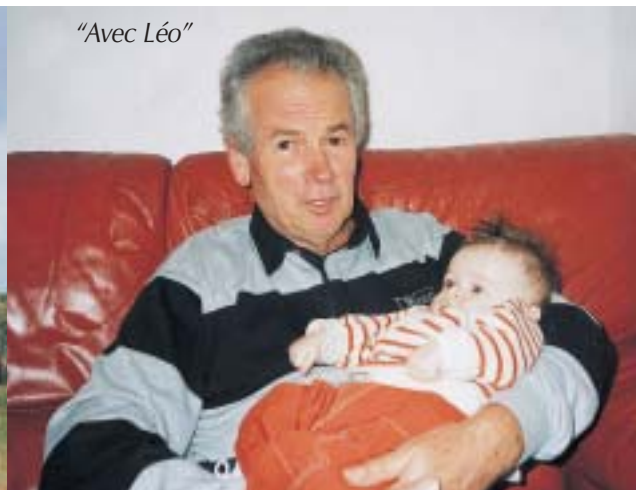
**M. C. :** Vieillir longtemps pour pouvoir apprécier le développement de Saint-Sulpice. Je l'ai connu à moins de 2 000 habitants, aujourd'hui plus de 6 000 ! Que mes petits enfants soient bien dans cette ville que j'aime.

*Merci à vous deux et bon vent !*

*"Je fonce vers l'avenir avec mes deux petit-fils."*



*"Avec Léo"*



Saint Sulpice la Pointe

**Lettre communale** de la ville de Saint Sulpice la Pointe

Directeur de la publication : M. Bernard Soulet

Rédaction : Le groupe de communication : Lydie Isard, Geneviève Parayre, Monique Gisquet, Edmond Ferrer, Guy Pailhories, Guy Pradeau, Lucien Treilhes.

Pré-pressé et impression SIA Lavaur

..... de la Pointe au Castela • Numéro 48